



Regards croisés sur les jeunes avocats

Au moment où l'interprofessionnalité alimente nombre de débats, Données Partagées a souhaité aller à la rencontre d'autres jeunes professionnels pour mieux comprendre leur organisation, leurs actions et leurs positions. Pour démarrer ce tour d'horizon, nous avons rencontré les jeunes avocats. Entretien avec Clarisse Berrebi et Romain Carayol.

DP : Clarisse Berrebi, vous êtes présidente d'ACE-JA, et Romain Carayol, Président de la FNUJA. Pouvez-vous, l'un et l'autre, nous présenter vos organisations ?

Clarisse Berrébi : L'ACE-JA est la section Jeunes de l'ACE. Elle aide activement les jeunes avocats à organiser leur carrière, s'installer, concevoir une stratégie et développer leur cabinet. Force de proposition, l'ACE-JA se concentre sur les problématiques et contraintes propres aux jeunes confrères exerçant le droit des affaires, éloignés du Barreau traditionnel, fréquentant peu le Palais de Justice, plutôt rédacteurs d'actes, héritiers des anciens conseils juridiques et pourtant originellement dépositaires d'un serment dont ils portent la charge avec fierté et dévouement. ACE-JA fait le lien entre plusieurs générations de conseils issus de cultures différentes et aujourd'hui réunies, notamment autour de la défense et du droit.

L'ACE - Association des Avocats Conseils d'Entreprise est le seul syndicat à

représenter le Barreau d'affaires et les avocats qui se consacrent de manière significative au droit des affaires, en tant que conseils ou sur le terrain judiciaire, au bénéfice d'une clientèle d'entreprises, de collectivités publiques et autres groupements ou même de simples particuliers confrontés à des problèmes d'organisation patrimoniale. L'ACE compte plus de 2000 adhérents sur tout le territoire national, Métropole et DOM. Créée en avril 1992 à l'occasion de la fusion des professions d'avocat et de conseil juridique, l'ACE a pour objectif de favoriser le développement de cabinets d'avocats qui soient structurés et ouverts sur les champs d'activité émergents, et d'asseoir ce développement sur le socle d'une déontologie exigeante. L'actuel président, élu le 23 octobre 2010, est William Feugère, avocat au Barreau de Paris. Il succède à Pierre Lafont.

L'ACE a le souci constant de voir les services rendus par ses membres s'adapter en permanence à l'attente du marché.

C'est pourquoi, notamment, elle accueille en son sein, en qualité de correspondants, les juristes d'entreprise au contact desquels se développe une part croissante de l'activité des cabinets d'avocats.

Elle poursuit une mission scientifique, par ses différentes commissions techniques (Droit fiscal, Droit social, Droit des sociétés, Procédures Collectives, Pénal, Formations, Développement durable, Structures d'exercice, etc.), et agit auprès des Pouvoirs publics sur le cours des réformes et fait des préconisations.

Son dynamisme et sa capacité de prospective ont été reconnus clairement par les avocats puisque l'ACE a obtenu d'excellents résultats aux dernières élections du Conseil national des Barreaux.

Romain Carayol : Avant tout chose, je tiens à remercier le CJEC d'ouvrir les colonnes de sa Revue pour présenter l'association que j'ai l'honneur de présider, la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats.

Interprofessionnalité

C'est un signe d'ouverture auquel je suis sensible, et à travers moi, tous les jeunes avocats.

La FNUJA a été créée en 1947, au sortir de la seconde guerre mondiale, pour venir en aide aux jeunes avocats de plusieurs villes sinistrées.

Elle fédère aujourd'hui quelques 110 Unions des Jeunes Avocats, dont la plus ancienne (PARIS) a été créée en 1922.

La FNUJA, comme les UJA, est une association syndicale, sans affiliation politique. Le lien commun de nos membres est la jeunesse (moins de 40 ans). Parmi nous, il y a des jeunes confrères qui débutent, et de jeunes "patrons" associés ou en exercice groupé, ou encore en exercice individuel. Toutes les modalités d'exercice et toutes les expertises juridiques sont représentées.

La FNUJA est née de la volonté de donner aux jeunes avocats une place dans un univers professionnel où la tradition se confondait avec cooptation, où les règles et usages corsetaient les jeunes, sans perspective d'avenir si la famille n'était pas déjà dans ladite place.

Je vous parle d'un temps que les moins de 80 ans ne peuvent pas connaître.

Pour autant, nous sommes encore aujourd'hui dans cette lignée intellectuelle, voire philosophique. Nous sommes toujours mobilisés par cette détermination que chacun et chacun, quelle que soit son origine, puisse exercer la profession d'avocat dans des conditions décentes et dignes.

Ce n'est pas un conflit générationnel, entre anciens et modernes. Ce n'est plus ça. Nous sommes convaincus de la nécessité de préserver la solidarité générationnelle avec l'idée d'une confraternité bienveillante. Les anciens ont un devoir d'accueil des plus jeunes pour leur transmettre leur savoir, et permettre, à terme, le transfert de l'activité ou l'envol du disciple.

Il s'agit d'une vision optimiste et exigeante de notre place dans la profession.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement une vision mais un enjeu, et peut-être même un défi. Il faut savoir que la profession d'avocat est aujourd'hui majoritairement composée de confrères ayant moins de 40 ans. Notre profession est aussi féminine. Pour prendre la mesure de l'enjeu, nous savons qu'un tiers des femmes et qu'un quart des hommes quittent la profession dans les 10 premières années de leur exercice.

DP : Concrètement qu'elles sont vos actions ?

RC : Nos premiers "combats" ont été menés pour la reconnaissance du statut de collaborateur libéral par la mise en place d'un modèle de contrat de collaboration, qui a servi ensuite de référence pour notre réglementation professionnelle. Nous essayons de faire évoluer réguliè-

ment cette réglementation pour tenir compte des impératifs des jeunes avocat(e)s. Par exemple, sur la rémunération minimum, sur le délai de prévenance et sur la procédure d'arbitrage en cas de rupture du contrat, ou encore sur le délai du congé de maternité et de paternité, ...

Par ailleurs, nous travaillons sans relâche sur des thèmes de réflexion liés à l'évolution de notre métier. Notre parti pris est de rester ouverts à toute perspective qui puisse être une chance pour la profession de trouver un nouvel essor en harmonie avec notre environnement professionnel, dont vous faites partie, chers amis experts-comptables.

En ce sens, nous avons longuement débattu de la possibilité de l'exercice de l'avocat en entreprise, en y répondant favorablement sous certaines conditions précises

CB : Nous organisons régulièrement des formations, colloques et ateliers qui contribuent à la formation de nos confrères. Nous travaillons notamment sur les thèmes de l'interprofessionnalité, le web, les relations des avocats avec les entreprises, le management des cabinets d'avocats, la place du jeune avocat d'affaire sur le "marché du droit".

Nous participons depuis six années à la Juris'cup et, pour la première fois en 2010, à la Course des Jeunes Avocats à Bagatelle.

Nous avons décidé également d'investir la "toile", pour se rapprocher des jeunes confrères de toute la France, leur donner la parole et coller à leurs préoccupations. Nous pourrions ainsi rester force de proposition car c'est au cœur des cabinets que se trouvent les modèles de créativité. Dans la relation que chacun d'entre nous entretient tant avec ses clients, dirigeants d'entreprises, qu'avec ses partenaires et notamment les experts-comptables et commissaires aux comptes, partenaires historiques des cabinets d'avocats.

DP : Justement, l'interprofessionnalité, comment la concevez-vous l'un et l'autre ?

RC : Depuis de très nombreuses années, nous avons milité pour une interprofessionnalité d'exercice avec les experts-comptables. La question reste plus complexe pour une interprofessionnalité capitalistique à laquelle nous posons une condition : celle que tout associé du chiffre ne devra pas lui-même avoir dans son capital des financiers, tiers à la profession.

Mais nous restons convaincus que chacun faisant son métier, le droit d'un côté, le chiffre de l'autre, avec la possibilité de nous réunir au sein d'une même structure, nous ne serions que plus efficaces au service de nos clients.

CB : L'interprofessionnalité, au-delà des opportunités d'affaires qu'elle suscite, passe par des relations régulières et des échanges constructifs. Le réseau générationnel interprofessionnel est une priorité.

Il serait simplement insensé de nous isoler. Le marché nous réclame de réagir en "temps réel". Les craintes et le repli sur soi nous font agoniser. Il ne s'agit plus de réagir mais d'interagir grâce à un réseau plus vaste.

Le CJEC et l'ACE-JA partagent beaucoup depuis maintenant plus de trois années. Nous nous rencontrons régulièrement sur des problématiques communes et pour favoriser le networking, le CJEC et l'ACE-JA se sont notamment associés au lancement de la WebSchool.

CB et RC : Rendez-vous en 2011, pour une pratique moderne et interprofessionnelle.



FNUJA
Fédération Nationale
des Unions de Jeunes Avocats



ACE-JA
Association des Avocats Conseils
d'Entreprise - Jeunes Avocats